

## **Charte d'accompagnement lors des sorties scolaires :**

### **Les enseignants s'engagent :**

- à présenter aux parents accompagnateurs le déroulement de la sortie et ses attentes dans le domaine de l'encadrement et de l'autorité sur le groupe classe.
- à présenter les accompagnateurs au groupe classe et à définir auprès des enfants le rôle de chacun.

### **Les parents s'engagent :**

- à s'occuper de l'ensemble des élèves et pas seulement de leur enfant.
- à exercer son autorité d'adulte sur le groupe classe.
- à assurer la sécurité du déplacement en se plaçant à des endroits stratégiques.
- à ne pas vapoter ou fumer durant les sorties.
- à mettre son portable en mode vibreur afin de pouvoir assurer ses missions d'accompagnateur.

### **Délivrance de l'autorisation d'accompagner :**

- les enseignants choisissent les parents qui peuvent accompagner en fonction de critères de sécurité et du nombre de parents accompagnateur autorisés.
- le directeur donne son autorisation.

Rédigée lors du conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre 2015